

intérêt à s'occuper de cette question. Voilà le paragraphe qui résume l'objet de l'article même.

Terres et parcs fédéraux.—Crédit supplémentaire pour le paiement de la partie non perçue des avances pour graines de semences dans les provinces de l'Ouest par les banques autorisées aux détenteurs de terres fédérales non patentées, sous la garantie du gouvernement fédéral, y compris également la commission à payer aux banques pour la perception, les honoraires dus aux secrétaires-trésoriers de municipalités et aux fonctionnaires des départements provinciaux d'agriculture, ainsi que l'aide aux écritures, \$450,000.

L'hon. M. MEIGHEN: Avant la suspension de la séance j'ai promis au chef de l'opposition de lui dire combien de soldats, dans chaque province, ont demandé qu'il leur fût prêté de l'argent en vertu de la loi relative à la restauration des soldats dans la vie civile. Voici, par province, le nombre de soldats à qui l'on a consenti à prêter de l'argent:

Ile du Prince-Edouard.. . . .	200
Nouvelle-Ecosse.. . . .	310
Nouveau-Brunswick.. . . .	362
Québec.. . . .	350
Ontario.. . . .	960
Manitoba.. . . .	2,236
Saskatchewan.. . . .	3,053
Alberta.. . . .	4,967
Colombie-Anglaise.. . . .	2,172

L'hon. M. FIELDING: Cela n'a pas beaucoup rapport au crédit en délibération.

L'hon. M. MEIGHEN: Je remplis tout simplement une promesse faite au chef de l'opposition.

M. MAHARG: Le crédit de \$450,000 a-t-il été voté?

M. le PRESIDENT: Non, pas encore.

M. McMASTER: J'allais demander des renseignements à l'honorable ministre au sujet de cet article. Peut-être va-t-il fournir une explication générale qui nous dispensera de poser d'autres questions?

L'hon. M. MEIGHEN: Cet item a pour objet de nous mettre en état de payer aux banques ce qu'elles pourraient nous demander de leur payer en remboursement de ce qu'elles ont avancé, le printemps dernier, aux concessionnaires provisoires de homesteads, pour leur permettre d'acheter du grain de semence. Voici, élimination faite des cents, les montants exacts qui furent avancés à cette fin par les banques, dans les provinces ci-après mentionnées:

Alberta.. . . .	\$286,669
Saskatchewan.. . . .	343,375
Manitoba.. . . .	1,955
Colombie-Anglaise.. . . .	68

Total.. . . . \$632,069

On estime que, abstraction faite de ce que les banques espèrent recouvrer avant le premier mars, il restera dû \$450,000. Ce reliquat dépendra de ce que, dans certaines régions, les détenteurs des homesteads ont perdu leur récolte, cette année, à cause de la sécheresse, et de ce qu'il leur est absolument impossible, pour cette raison, d'effectuer leurs paiements cette année. Nous rembourserons cet argent aux banques avec intérêt à 5 p. 100, et nous deviendrons créanciers à leur place. Nous avons pensé que ce serait à peu près ce montant-là que nous serions appelés à payer.

M. MAHARG: Ce montant ne comprend-il pas l'intérêt de 1 p. 100 qui est exigé du débiteur?

L'hon. M. MEIGHEN: Non, c'est le montant que l'on estime nécessaire pour payer la réclamation de la banque relativement à notre garantie, et non pas pour solder partie du taux de 1 p. 100 qu'elle retient sur les fonds qu'elle perçoit elle-même directement. Le total voté à cet égard était de \$22,000.

(Il est fait rapport des résolutions.)

L'hon. M. MEIGHEN propose l'adoption des résolutions.

L'hon. M. FIELDING: Je désire appeler l'attention sur un point soulevé entre mon honorable ami le ministre de l'Intérieur. (M. Meighen) et moi-même.

M. l'ORATEUR: L'honorable député invoque-t-il la question de règlement?

L'hon. M. FIELDING: Non.

M. l'ORATEUR: Je n'ai aucun doute que la Chambre ne donne son assentiment unanime, mais il est certain, d'autre part, que la motion, aux termes de l'article 77a du règlement, ne prête pas à discussion.

L'hon. M. FIELDING: Je me bornerai à dire que mon honorable ami s'était trompé et j'attendrai une autre occasion de traiter la question.

L'hon. M. MEIGHEN: Je me bornerai à répondre que je ne m'étais pas trompé, et j'attendrai une autre occasion de le démontrer.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je propose qu'après le mot "membres" de la première ligne de la motion relative à l'indemnité parlementaire, on insère les mots "du Sénat et". La raison saute aux yeux.

M. l'ORATEUR: On pourra fort bien se demander si l'effet n'est pas d'élargir la